



## ENSEMBLE À VÉLO DANS L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE

Association membre de la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB)

Monsieur le Maire  
Mairie  
21850 SAINT-APOLLINAIRE

copies numériques

à Monsieur Thierry Clairet, conseiller municipal  
aux membres du groupe de travail « modes doux »

Dijon, le 15 octobre 2011

**Objet** : zone de rencontre

Monsieur le Maire,

Notre association participe activement, au côté des représentants de « Saint-Apo Environnement », au groupe de travail qui, animé par M. Thierry Clairet, est chargé de réfléchir à des propositions pour développer et faciliter l'usage du vélo et autres modes doux à Saint-Apollinaire.

Le groupe a proposé des itinéraires cyclables et des aménagements. A la suite de la réalisation d'une première tranche de travaux, le groupe a procédé, lors d'une visite sur le terrain en avril dernier, à un examen attentif de ces premières réalisations. Cela a donné lieu à un certain nombre de remarques que nous avons voulues constructives. M. Clairet en a pris note.

Par la présente, nous tenons d'abord à vous faire part de notre satisfaction quant au type de concertation ainsi mis en œuvre et à vous remercier de nous avoir conviés à nous joindre à ce groupe de travail.

Nous souhaitons aussi attirer votre attention particulièrement sur une des remarques que nous avons faite à propos de la zone de rencontre qui a été instaurée autour de l'église.

Dans l'esprit des concepteurs de ce nouveau type de zone à vitesse apaisée, une zone de rencontre est un espace dans lequel on souhaite privilégier la « vie locale » par rapport à la circulation motorisée. Le message que la signalisation et l'aménagement à l'entrée de la zone doivent clairement envoyer aux conducteurs de véhicules motorisés est le suivant : « vous entrez dans une zone où vous pouvez rencontrer partout autour de vous des piétons – par exemple des enfants à trottinette –, ceux-ci ont le droit de circuler sur la chaussée – et pas seulement de la traverser –, et ils sont prioritaires ! Vous devez donc adapter votre vitesse, au maximum 20 km/h et seulement si le contexte le permet ! »

Or il nous semble que l'aménagement actuel de la zone de rencontre, notamment au niveau de ses entrées, n'émet pas clairement ce message. Et cela d'autant plus que, contrairement au code de la route qui dit que dans une zone de rencontre toutes les rues sont, sauf exception, à double sens pour les cyclistes, les rues Gauthier et du 11 Septembre 1944 restent à sens unique pour tous les véhicules. Le message envoyé aux automobilistes est donc totalement contradictoire puisqu'on leur dit : « vous pouvez voir arriver face à vous un enfant à trottinette et devez donc être prudents, mais... n'ayez crainte vous n'aurez pas à croiser de vélos ! ».

Si le centre du village a effectivement vocation à devenir une vraie zone de rencontre, il nous semble que, dans l'état actuel de son aménagement, la zone de rencontre ne peut être clairement appréhendée en tant que telle par les usagers quels qu'ils soient.

Nous n'avons aucune prétention à nous substituer à un bureau d'étude pas plus qu'à un centre de ressources techniques comme le CERTU, cependant nous sommes disponibles pour, dans le cadre du groupe de travail, vous rencontrer, ainsi que vos services, afin d'exposer en détail notre point de vue d'usagers.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien accorder à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de toute notre considération.

Christian GERMAIN, coprésident

Jean-Louis SEUZARET, coprésident